

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
MAIRIE DE FINHAN
82700

ARRÊTE MUNICIPAL

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**Place Pierre Ybres , rue Bernard Courrech , Place des Anciens
combattants et 12 rue Tessié Solier.**

Du 21 mai au 22 mai 2024

Le Maire de la Commune de FINHAN,

- ❖ **Vu** le code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-2 et L 2213-1,
- ❖ **Vu** de code de la route et notamment ses articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 131-13, R 44 et R 225,
- ❖ **Vu** la loi N° 829213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- .. **Vu** la demande de la Société DEMARAIS

ARRETE

ARTICLE 1

Suite à l'enfouissement des lignes EDF, place Pierre Ybres, rue Bernard Courrech , Place des anciens combattants et devant le 12 rue Tessié Solier, autorisation est donné à la société DEMARAIS d'occuper une partie du domaine public pour la dépose des poteaux béton. La circulation et le stationnement seront interdits le 21 et le 22 mai 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Société DEMARAIS
 - La Communauté de Commune de Garonne et Canal
- Chargés chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Finhan le 16 mai 2024
Christiane REY, Maire

